



FO EXIGE DES AVANCEES CONVENTIONNELLES

Alors que par centaines de milliers, les salariés avec les retraités, les chômeurs, les familles, les jeunes, lycéens et étudiants, se mobilisent dans chaque ville de France pour le retrait du projet de contre-réforme des retraites,

Alors que des milliers de salariés de notre secteur se battent toujours pour obtenir les 183 euros pour tous, FORCE OUVRIERE ne peut que dénoncer l'attitude des employeurs :

- dans la BASSMS, c'est le chantage permanent à la CCUE et toujours pas les 183 euros pour tous ;
- dans la CCNT 66 et les accords CHRS, c'est un abandon conventionnel récurrent, une obsolescence programmée de nos classifications, de nos diplômes et de nos droits.

Les employeurs mentent.

Ils annoncent comme objectifs : « reconnaissance du secteur et attractivité des métiers ». FAUX.

1. Le secteur est dans un état à faire pleurer : manque de milliers de places pour les enfants et adultes handicapés, listes d'attentes honteuses en Protection de l'Enfance, des familles et des enfants à la rue dans des proportions jamais vues.

2. Rien n'est fait pour rendre le travail « attractif » mais tout est réuni pour qu'il soit « répulsif », pire encore il est devenu toxique. Démissions à la pelle, licenciements pour inaptitude, recrutement impossible, manque de personnels faute de candidats, dérives des pratiques professionnelles et maltraitances sur le terrain faute de personnels en nombre suffisant et qualifiés. La liste des dysfonctionnements est longue !

Confrontés à la carence à d'activité conventionnelle, les délégués syndicaux, quand il y en a, sont livrés à l'exercice de la négociation de gré à gré dans chaque association, pour tenter de conclure des accords améliorants les droits collectifs et ainsi le quotidien des salariés et des usagers, délaissés au plan national depuis plus de 15 ans.

C'est bien la volonté patronale, avec l'assentiment du gouvernement, qui a conduit à cet état d'abandon : diplômes non reconnus, métiers non répertoriés dans les classifications, congés trimestriels toujours attendus dans l'annexe 10, indices conventionnels enfouis sous le SMIC faisant disparaître les grilles de classification, etc.

Cette déshérence n'est pas une fatalité.

Un peu de respect pour la négociation collective et la justice sociale ! FO exige que la négociation conventionnelle assume son rôle. Il s'agit d'engager maintenant du progrès social, de garantir l'égalité de droits sur l'ensemble du pays, de mettre à jour et en conformité les garanties conventionnelles.

C'est à cette seule condition que le secteur retrouvera de l'avenir et pourra exercer ses missions de service public à la hauteur des besoins de la population, et en aucun cas par l'imposition d'une convention collective unique créée ex nihilo et destructrice des conquêtes sociales existantes.

FO EXIGE L'OUVERTURE DE NEGOCIATIONS IMMEDIATES POUR L'AMELIORATION DE LA CCNT 66 ET DES ACCORDS CHRS.



**LE 16 FÉVRIER, ON PRÉPARE
LE 7 MARS POUR METTRE LA
FRANCE À L'ARRÊT !**

